

### Projet en SCOT en Pays Midi-Quercy : synthèse des avis Communautés de communes du Quercy Vert

#### Contexte :

Des réunions de concertation sur le projet de SCOT ont été organisées dans chaque Communauté de communes du Pays Midi-Quercy entre les mois de juin et de juillet 2015. **Elles ont réuni 80 personnes au total, dont une cinquantaine d'élus.**

**Les participants** (hors certains intervenants techniques : DDT 82, CAUE 82 et PETR) **ont été invités à exprimer leurs avis sur plusieurs questions.** Ce document résume les principaux avis exprimés par les participants. Ces avis ont été exprimés « a priori » : avant des interventions techniques liées aux questions posées. **Ces interventions ont permis d'apporter certaines informations et précisions, suite aux différents avis exprimés.**

**Les documents associés à cette réunion** sont consultables sur le site Internet du Pays Midi-Quercy :

[www.midi-quercy.fr](http://www.midi-quercy.fr)

Les numéros correspondent au nombre d'avis recueillis exprimant la même idée (et non au nombre de participants) ; plusieurs avis pouvaient être exprimés par une même personne. Les mots entre guillemets correspondent aux écrits des participants (post-it).

#### QUELS MOTS CLES ASSOCIEZ-VOUS AU SCOT ?

**... D'une manière générale, pour les participants le SCOT renvoie à l'urbanisme / à l'urbanisation, au « territoire » et à une cohérence ou harmonie.**

#### Détail de ces réponses :

##### **... aux liens avec les documents d'urbanisme, les demandes d'urbanisme (7) :**

« cohérence des PLU et cartes communales » ; « SCOT, supra document d'urbanisme » ; « organiser et traiter les dossiers de demande d'urbanisme » ; « périmètre du projet et liaison avec les autres SCOT » ; « règles communes d'urbanisme » ; « urbanisation et territoire » ; « réflexion sur l'urbanisme rural »

##### **... le SCOT renvoie à un aménagement cohérent ou harmonieux du territoire (5) :**

« aménagement cohérent du territoire » ; « organisation du territoire » ; « harmonisation du territoire », « harmonisation de l'urbanisation » ; « générateur de cohérence » ; « cohérence des PLU et des cartes communales »

##### **... à certains thèmes, ponctuellement cités (1 occurrence) :**

« déplacement sur un territoire » « développement économique » ; « protection de territoires » ; « préoccupation écologique »

#### **Les participants ont également exprimé les limites qu'ils perçoivent vis-à-vis de l'outil SCOT (11) notamment les craintes suivantes :**

##### **-qu'un SCoT ne soit pas adapté localement (5) (à un territoire rural, aux choix des élus ou aux attentes de la population)**

« Eloignement entre SCOT et priorités des populations (« précipitation d'une réforme très étrangère à la base ») ; « Réduction du pouvoir des élus locaux au profit de spécialistes de l'urbanisme » ; « une obligation imposée par la loi » ; « contradiction entre principe de SCOT et territoire rural » ; « Annexion d'un territoire rural par une agglomération émergente »

##### **-qu'il ralentissent le développement de l'urbanisation (3)**

« ralentissement du dynamisme de la construction ( perspective de nouvelles contraintes à la construction ) » ; « blocage des nouvelles zones à l'urbanisation si le SCOT n'existe pas » ; « excès de protection écologique »

##### **Et expriment un manque de lisibilité entre le SCOT et l'organisation territoriale (3)**

« confusion possible entre organisation intercommunale et SCOT » ; « contradiction entre mise en place des SCOT et réforme territoriale » ; « nouvelle couche dans le millefeuille intercommunal » ;

##### **... des questions (3) :**

« quelle gouvernance ? » ; « quelle place des communes ? » ; « quelles compétences du SCOT ? »

# DE QUELLE MANIERE IMAGINEZ-VOUS ETRE ACTEUR DE LA CONSTRUCTION DU SCOT ? (LE ROLE DES ELUS)

**... principalement par l'écoute, la concertation, la prise en compte des besoins, problèmes et projets (11) notamment les projets des communes (7), les spécificités et la diversité du territoire**

« études des besoins et attentes de chaque commune » ; « partir du projet des communes : urbain, économique, social » ; « faire remonter les problèmes de notre commune: transport, développement, etc. » ; « être entendu par la connaissance précise des besoins de la commune » ; « faire prendre en compte les spécificités de ma commune » ; « après avoir fait remonter les problèmes, être entendu et voir si le SCOT peut traiter la problématique » ; « que les diversités des communes de communautés de communes soient prises en compte » ; « en conservant comme toile de fond ou comme « fond de sauce » au SCOT les règles et principes déjà adoptés par chaque document d'urbanisme communal »

« pouvoir être écouté dans la phase construction du SCOT » ; « écoutes, échanges » ; « construire le SCOT dans un esprit participatif et non directif » ; « en étant entendu sur l'opportunité et la décision de lancer ou non « notre » SCOT; ce qui suppose que la décision des communautés s'appliquera et ne sera pas contournée par une démarche parallèle »

**... un SCOT souple pour tenir compte des disparités (1) :**

« en instaurant dans le SCOT des règles suffisamment souples et variées pour tenir compte des disparités dans notre propre territoire »

## QUE PEUT APPORTER UN SCOT POUR VOTRE TERRITOIRE ? SELON VOUS, CE SCOT SERAIT REUSSI S'IL PERMET...

Pour les participants, un SCOT serait réussi si :

**... conduit à un développement (5) du territoire / de l'urbanisme (1) tout en permettant au territoire de conserver son caractère rural (2)**

Ponctuellement sont cités :

**- la mobilité / les transports (2 occurrences)**

**- et (1 occurrence à chaque fois) : un objectif de bien-être des habitants - d'harmonie - d'équité (pour le développement) - de fonctionnement des communes - un équilibre économique**

« développer le territoire rural sans dénaturer ce caractère rural » ;

« il serait important de concilier développement et ruralité »

« développement harmonieux et équitable de l'ensemble du territoire » ;

« un SCOT réussi devrait donner une vraie dynamique au territoire »

« s'il permet un développement continu de la commune »

« s'il crée un équilibre économique sur l'ensemble du territoire »

« prévoir la problématique de la mobilité » - « s'il prend en compte la problématique transport globalement »

« développer l'urbanisme en privilégiant le bien être des habitants, permettre aux communes de fonctionner »

**... Il a été obtenu par consensus (2) et s'il possède sa propre identité (1)**

« un SCOT réussi doit être un projet politique obtenu avec un vrai consensus des élus »

« un SCOT réussi, un document qui a sa propre identité connue et reconnue » ;

**...autres réponses ponctuelles (1 fois citée)**

« s'il permet de conserver nos communautés de communes existantes et se confondre avec le pays du point de vue de son périmètre »

Rédaction de l'annexe : PETR du Pays Midi-Quercy - B.DANIEL et C.AZNAR – septembre / octobre 2015

**PETR du Pays Midi-Quercy |**

12, Rue Marcelin Viguié - BP 10082 - 82800 NEGREPELISSE - Tél : 05 63 24 60 64 - Fax: 05 63 24 60 65

@ : pays.midi.quercy@info82.com - Site : www.midi-quercy.fr

